



Évaluation de la réforme du CSA

Évaluation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Résumé

**Première version (pour examen)
31 janvier 2017**

Résumé

Contexte et objet

ES1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a commandé une évaluation indépendante en vue de déterminer les progrès qu'il a accomplis depuis la réforme de 2009 au regard de son objectif général et des principaux résultats attendus. L'évaluation a couvert la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016.

ES2. L'objet de l'évaluation, tel que défini dans la note conceptuelle à l'annexe A et approuvé par le Bureau, est:

- a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la vision exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus;
- b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et efficace les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme, et avec quel impact;
- c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
- d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale;
- e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.

Méthode

ES3. L'évaluation s'est principalement appuyée sur une collecte de données qualitatives, réalisée à partir d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et de discussions au sein de groupes de réflexion, ainsi que d'observations effectuées lors de la quarante-troisième session plénière du CSA. Ces données ont été complétées par des éléments tangibles tirés principalement de documents du Comité, des organismes ayant leur siège à Rome, du Mécanisme de la société civile, du Mécanisme du secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes. L'équipe d'évaluation a consulté 361 personnes au cours de ce processus, dont 156 dans le cadre de missions menées aux États-Unis, en France, en Jordanie, en Ouganda, au Panama, aux Philippines et au Sénégal. L'évaluation a couvert toutes les structures principales du Comité. Les contraintes de temps et de budget ont limité, entre autres choses, l'éventail de parties prenantes qu'il a été possible de consulter; l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure de se réunir physiquement pour réaliser l'analyse détaillée des données.

Résumé des principales constatations

ES4. *Pertinence.* Les membres et les parties prenantes du CSA estiment que le Comité s'occupe de questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, mais qu'il conviendrait d'accorder plus d'attention ou d'importance à certains domaines. Les domaines

les plus cités sont le changement climatique, les jeunes et la nutrition. La nutrition a fait l'objet d'une intégration plus systématique dans les débats et les activités du Comité, mais constitue la plupart du temps un axe de travail distinct, parallèle. La pertinence implique également la capacité de réagir aux questions urgentes et controversées qui ont des implications mondiales. Les mécanismes existants n'offrent pas au Comité les moyens adéquats pour le faire.

ES5. *Coordination.* La session plénière du CSA est un espace qui permet de faire entendre diverses voix dans le dialogue sur les politiques. On constate un accroissement du nombre et de la diversité des participants aux sessions plénières du CSA depuis 2009, mais les ministres ont été de moins en moins nombreux à y assister. Le Comité a élaboré le Cadre stratégique mondial, outil qui réunit l'ensemble de ses décisions majeures et recommandations relatives aux politiques et qui est destiné à servir de guide pour les actions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le cadre présente des lacunes et est peu connu. Son premier examen périodique depuis son adoption en 2012 est en cours.

ES6. *Convergence des politiques.* Le Comité a élaboré quatre principaux produits visant à renforcer la convergence des politiques, et des recommandations relatives aux politiques ont été formulées dans dix rapports du Groupe d'experts de haut niveau et dans trois études sur différents axes de travail entre 2009 et 2016. Les personnes consultées au sein des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des organismes ayant leur siège à Rome se sont dites préoccupées par la durée des négociations et les ressources nécessaires pour les mener. La plupart de ces inquiétudes ont été exprimées par des sources gouvernementales. Parmi les produits visant à renforcer la convergence des politiques, ce sont les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers) qui ont retenu le plus d'attention, et des éléments montrent qu'elles sont utilisées et appliquées dans plusieurs pays et dans les différentes régions. On ne dispose d'aucun élément indiquant une large adoption d'autres produits ou recommandations du Comité relatifs aux politiques.

ES7. *Appui apporté aux pays et aux régions.* Le Comité n'a pas reçu aucune demande d'appui ou de conseils de la part des pays et des régions. Ce sont les organismes ayant leur siège à Rome qui fournissent un appui technique aux pays. Le Comité ne dispose pas de la structure nécessaire pour le faire; en outre, la fourniture d'un appui direct ne relève pas de son mandat.

ES8. *Suivi.* Le Comité a réalisé une enquête sur son efficacité dans le cadre de son rôle de suivi. Lors de la quarante-troisième session plénière du CSA, il a également organisé la première manifestation de suivi des Directives sur les régimes fonciers. Il n'a pas effectué de suivi de ses produits et recommandations relatifs aux politiques. Les avis divergent au sein du Comité sur le rôle de celui-ci en matière de suivi.

ES9. *Bureau et Groupe consultatif.* Des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif se tiennent au moins chaque trimestre, et la plupart des membres du Groupe consultatif y assistent. Les membres du Comité ne parviennent pas à s'entendre sur la composition du Groupe consultatif et sur la répartition des sièges, et plusieurs propositions, souvent contradictoires, ont été présentées à l'équipe d'évaluation.

ES10. *Groupes de travail à composition non limitée.* Le Comité dispose de trois groupes de travail à composition non limitée permanents (sur le programme de travail pluriannuel, sur le suivi et sur le Cadre stratégique mondial); le nombre de groupes de travail à composition non limitée liés aux politiques dépend des activités prévues dans le programme de travail pluriannuel. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du nombre d'axes de travail au sein du Comité et de la charge que cela représente pour les petites délégations. Aucun mandat ne définit les activités des groupes de travail à composition non limitée.

ES11. *Groupe d'experts de haut niveau.* Le Groupe d'experts a produit 10 rapports entre 2011 et 2016, ainsi qu'un document sur les questions cruciales et émergentes (2014), afin d'éclairer le choix des sujets de recherche. Le Groupe d'experts affirme que ses rapports sont largement utilisés comme documents de référence, non seulement par le CSA, mais aussi par le système des Nations Unies et par la communauté scientifique. Les personnes consultées ont exprimé des préoccupations au sujet des rapports, évoquant notamment leur jargon scientifique (rendant le contenu inaccessible aux non-spécialistes), le temps nécessaire pour les élaborer et la qualité des recommandations qu'ils renferment.

ES12. *Mécanisme de la société civile.* Le Mécanisme de la société civile offre un canal par lequel le CSA et les organismes ayant leur siège à Rome peuvent communiquer avec les diverses organisations qui s'occupent des questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il participe à tous les principaux processus du Comité, et a contribué au suivi des Directives sur les régimes fonciers. Le Mécanisme de la société civile a souligné la nécessité de permettre à la société civile de participer davantage aux différents processus et aux diverses structures du Comité. Certaines organisations ont le sentiment de ne pas pouvoir se faire entendre au sein du Mécanisme.

ES13. *Mécanisme du secteur privé.* L'intérêt du secteur privé pour le CSA a grandi au cours des dernières années, comme le montre l'augmentation du nombre d'organisations de ce secteur qui assistent aux sessions plénières (de 4 en 2010 à 86 en 2016). Ces organisations participent, via le Mécanisme du secteur privé, à tous les processus clés du Comité, notamment les Groupes de travail à composition non limitée et le Groupe consultatif. Le Mécanisme du secteur privé souhaiterait disposer du même nombre de sièges dans le Groupe consultatif que le Mécanisme de la société civile.

ES14. *Secrétariat du CSA.* Les effectifs du Secrétariat fluctuent en fonction du programme de travail et des ressources disponibles pour financer les activités. La moitié du personnel est financée par des sources extrabudgétaires, ce qui engendre des incertitudes quant à la dotation en personnel du Secrétariat.

ES15. *Communication et information.* Le Comité a défini une stratégie de communication, mais les actions menées à ce jour n'ont pas permis de faire largement connaître le Comité et ses produits au niveau des pays. Sur les 156 personnes consultées au niveau des pays, seules 30 (19 pour cent) ont été capables d'identifier au moins un des principaux produits du CSA. Les responsables gouvernementaux, ainsi que les fonctionnaires du système des Nations Unies en poste dans les pays, ne connaissent pas bien ces derniers.

ES16. *Stratégies et outils.* Le Comité n'a pas élaboré d'outils destinés à aider les pays à utiliser ses produits et à les appliquer. La FAO a mis au point un outil permettant de cartographier les actions nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; et au niveau des pays, les organisations de la société civile ont élaboré des outils de plaidoyer à l'intention de cette dernière.

ES17. *Plateformes de parties prenantes.* Il existe des plateformes régionales qui s'occupent de questions de sécurité alimentaire et de nutrition, mais le Comité ne semble pas entretenir de relations régulières avec elles. Le Président tient les conférences régionales de la FAO informées des activités du Comité et des conclusions des sessions plénières du CSA.

ES18. *Diversité et ouverture.* Le Comité fait participer divers groupes de parties prenantes à ses processus de dialogue sur les politiques. Certains groupes ont le sentiment de ne pas être entendus au sein du Comité. Les questions liées à la parité hommes-femmes et aux peuples autochtones sont intégrées dans les activités du Comité, mais celles concernant les jeunes sont beaucoup moins prises en compte. Les questions relatives aux personnes vivant avec un handicap ne figurent pas parmi les priorités du Comité.

ES19. *Reproduction du modèle du CSA.* Les personnes consultées pensent que le modèle du CSA mériterait d'être reproduit, mais en remédiant aux déficiences de son fonctionnement actuel. La nécessité de se concentrer sur un petit nombre de questions, la viabilité financière, les capacités des ressources humaines et l'efficacité de la communication ont été présentées comme essentielles au fonctionnement du modèle multipartite. Les conditions nécessaires étaient la confiance, le respect mutuel et l'engagement à collaborer.

Conclusions

Amélioration de la coordination pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

1. **Conclusion 1:** *Le Comité a mis en place les mécanismes et processus nécessaires à l'amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'occupe de questions de sécurité alimentaire et de nutrition pertinentes, relevant de son mandat, mais n'a pas encore formulé clairement son avantage comparatif dans ce domaine.*

ES20. Le Comité est la seule plateforme au sein du système des Nations Unies à réunir comme il le fait – à savoir en considérant les acteurs non étatiques comme des partenaires à part entière (excepté pour la décision finale) – une grande diversité de parties prenantes au niveau mondial en vue d'élaborer des directives et de formuler des recommandations relatives aux politiques. Il fait participer la société civile et le secteur privé à tous ses principaux processus, et peut s'appuyer sur la base de données factuelles fournie par les rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Le Comité est de ce fait unique dans le système des Nations Unies, mais reste peu connu, hormis au siège des organismes à Rome. Les acteurs qui sont étroitement associés au Comité considèrent qu'il s'occupe de questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Cependant, étant donné qu'il n'est guère connu au niveau des pays, il ne présente peut-être pas l'intérêt qu'il devrait avoir pour les «bénéficiaires finaux» de ses activités.

ES21. La session plénière du CSA est une instance qui s'efforce de réunir les parties prenantes pour les faire débattre sur les politiques. Ses taux de participation ont augmenté depuis les réformes de 2009, mais la baisse de la représentation ministérielle est inquiétante. Elle pourrait indiquer une baisse de la pertinence et de l'intérêt des travaux du Comité aux yeux des décideurs.

ES22. Les travaux menés par le Comité jusqu'ici ont porté sur un large éventail de questions de sécurité alimentaire et de nutrition qui sont pour beaucoup également traitées par d'autres acteurs. Ces sujets sont pertinents et importants, mais le Comité n'énonce pas toujours clairement la valeur ajoutée qu'il apporte. Il n'a ainsi pas suffisamment expliqué sa vision et sa stratégie en matière de contribution aux actions mondiales en faveur de la nutrition.

ES23. Le Comité a élaboré le Cadre stratégique mondial pour renforcer la coordination et synchroniser les actions des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Selon lui, la principale valeur ajoutée de ce cadre est qu'il sert de document de référence unique et offre des directives pratiques pour la mise en œuvre des recommandations du Comité relatives aux questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'agit, dans son format actuel, d'un document d'information, et on ne voit pas bien comment il peut permettre de synchroniser les actions.

Amélioration de la convergence des politiques

Conclusion 2. *Le Comité a contribué à l'amélioration de la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition en élaborant des produits pouvant être appliqués dans de nombreux pays et dans les différentes régions. Le Comité est parvenu à faire converger les points de vue sur certaines questions au niveau mondial, mais ces avancées ne se sont pas encore traduites par une utilisation et une application généralisées de ses produits visant à renforcer la convergence des politiques.*

ES24. Les produits du Comité relatifs aux politiques ont fait l'objet de consultations, de négociations et d'une adoption sur la base du consensus, ce qui leur a conféré leur légitimité. Quantité d'éléments probants attestent que les Directives sur les régimes fonciers sont appliquées dans plusieurs pays. Les données disponibles montrent une utilisation et une application limitées des autres produits du Comité visant à renforcer la convergence des politiques, à savoir les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

ES25. La lente adoption des autres produits du Comité pourrait être due aux facteurs suivants:

- a) La définition que les membres, les participants et les parties prenantes du CSA donnent au terme «convergence des politiques» a une incidence sur l'efficacité avec laquelle le Comité favorise et renforce la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Les personnes interrogées sur leur conception de la convergence des politiques ont insisté sur l'importance des processus de négociation menant au consensus et de l'accord sur les recommandations relatives aux politiques. Pour la plupart, elles n'ont pas explicité ce qui devrait se passer une fois le consensus trouvé, mais on peut déduire des réponses à d'autres questions que les pays devraient adopter les recommandations qui sont pertinentes dans le contexte national. Le Comité consacre un long processus de réflexion et un important investissement en temps et en ressources aux questions relatives aux politiques, en s'efforçant de réunir les éléments nécessaires pour éclairer les recommandations, les consultations et les négociations et pour trouver un consensus. Cependant, les efforts consentis pour mettre au point des modalités qui permettent de mettre en œuvre les recommandations relatives aux politiques sont insuffisants.
- b) La grande majorité des personnes interrogées ont indiqué que le Comité et ses produits relatifs aux politiques souffraient d'une faible visibilité, voire étaient totalement inconnus, dans de nombreux pays. Cela a été corroboré par les entretiens menés au niveau des pays. Même dans le cas des Directives sur les régimes fonciers, seuls les membres du Mécanisme de la société civile, les responsables gouvernementaux et les fonctionnaires du système des Nations Unies intervenant dans la mise en œuvre de ces directives en avaient connaissance. Le Comité présente les Directives sur les régimes fonciers, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition comme des produits majeurs, donnant l'impression que les recommandations relatives aux politiques élaborées à partir des rapports du Groupe d'experts de haut niveau ne sont pas «majeures» et qu'elles ne sont donc pas aussi importantes.
- c) La portée générale des recommandations et produits relatifs aux politiques fait qu'il est nécessaire de les adapter au contexte des pays. Il faut pour cela des outils et un appui que le Comité n'est pas en mesure de fournir.

Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire

Conclusion 3. *Le Comité a contribué aux actions nationales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition du fait de l'utilisation et de l'application des Directives sur les régimes fonciers dans plusieurs pays. Cependant, sans évaluation approfondie des projets mis en œuvre en relation avec ces directives, l'équipe d'évaluation ne peut pas tirer de conclusions sur l'ampleur du renforcement des actions nationales et régionales.*

ES26. Les Directives sur les régimes fonciers ont bénéficié, et continuent de bénéficier, de l'appui considérable que la FAO apporte pour leur utilisation et leur mise en application dans les pays, et l'évaluation indépendante de l'appui de l'Organisation doit en déterminer l'efficacité. N'étant pas un organe d'exécution, le Comité ne contribue pas directement au renforcement des actions nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire.

Fonctionnement du Comité

2. **Conclusion 4:** *Le Comité est opérationnel et est parvenu à élaborer des produits de haut niveau depuis la réforme de 2009. Ses résultats dans les six rôles qui lui sont assignés sont inégaux, et il devra remédier à certaines lacunes et à certains problèmes pour être totalement efficace et efficient.*

ES27. En tant que plateforme de coordination à l'échelle mondiale, le Comité a réussi à faire participer une large diversité de parties prenantes au dialogue sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est cependant trop tôt pour déterminer si ces échanges se sont traduits par un renforcement de la collaboration entre les parties prenantes au niveau des pays. Le Comité a été en mesure d'élaborer des produits visant à renforcer la convergence des politiques, et des éléments attestent l'utilisation de l'un de ses produits majeurs. Les rôles dans lesquels le Comité n'a pas fait la preuve de son efficacité sont les suivants:

- appui et conseils aux pays et aux régions;
- coordination aux niveaux national et régional;
- promotion de la responsabilité et diffusion des pratiques optimales.

ES28. On constate un manque de clarté et d'entente sur la manière dont le Comité devrait remplir ces rôles. S'agissant de l'appui et des conseils aux pays et aux régions, le Comité ne peut au mieux que les faciliter. Le Comité est un organe intergouvernemental chargé d'élaborer des politiques, et non de les mettre en œuvre. Les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies sont mieux placés pour apporter un appui et des conseils aux pays et aux régions. Si l'on excepte les séances d'information lors des conférences régionales de la FAO, la collaboration du Comité avec les organisations régionales est restée limitée.

ES29. S'agissant de la promotion de la responsabilité et de la diffusion des pratiques optimales, le Comité a pris un bon départ en organisant des manifestations mondiales afin de permettre l'échange des pratiques. Les avis divergent toutefois au sein du Comité sur son rôle en matière de suivi et ce sur quoi il est censé assurer un suivi. L'équipe d'évaluation pense qu'il n'est pas possible, ni souhaitable, que le Comité suive la mise en œuvre dans les pays des (nombreuses) recommandations et des produits en matière de politiques. Les processus d'élaboration de politiques au niveau des pays sont influencés par différents facteurs et diverses sources d'information, et il serait difficile de suivre l'utilisation des produits du Comité.

ES30. Le Bureau, le Groupe consultatif et les groupes de travail à composition non limitée jouent un rôle central dans la définition du programme d'action du Comité et de ses activités. Les groupes de travail à composition non limitée ne sont pas aussi efficaces qu'ils pourraient

l'être. Le Groupe consultatif apporte une valeur ajoutée au travail du Bureau, mais le désaccord sur sa composition menace de nuire à son efficacité. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé jouent un rôle important en facilitant la contribution des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux mécanismes cherchent à obtenir l'«espace» nécessaire pour pouvoir faire valoir les points de vue de leurs organisations. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif offrent une plateforme permettant d'influer sur les décisions prises par le Bureau et, en dernier lieu, durant la session plénière. Il n'est donc pas surprenant que la représentation et la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif donnent lieu à des contestations.

ES31. Le Groupe d'experts de haut niveau a élaboré des rapports sur une série de questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Les membres et les parties prenantes du CSA s'accordent largement sur le rôle important que joue le Groupe d'experts en apportant des éléments scientifiques qui éclairent les décisions du Comité; son potentiel n'est cependant pas pleinement exploité. Le Groupe d'experts fait face à un certain nombre de difficultés, notamment un manque de ressources pour promouvoir ses activités.

ES32. Bien que soumis à un processus rigoureux qui s'attache à définir les priorités du Comité sur l'exercice biennal, le programme de travail pluriannuel n'a pas permis de limiter le nombre de priorités approuvées au bout du compte. L'imprévisibilité du financement du Comité et des ressources du Secrétariat conjoint nuit à l'efficacité et à l'efficience des activités.

ES33. Le fait que le Comité ne soit guère connu dans les pays dénote un manque d'efficacité de sa communication et de ses campagnes d'information. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé font connaître le Comité et informent leurs membres de ses produits et de ses décisions. Le problème réside dans la communication entre les délégations à Rome et les ministères au niveau des pays.

Diversité et ouverture

3. **Conclusion 5.** Depuis sa réforme, le Comité a fait participer une plus grande diversité d'acteurs, mais tous n'ont pas le sentiment d'être entendus. Certaines parties prenantes pourraient apporter une valeur ajoutée, mais ne sont pas représentées dans le CSA.

ES34. Le Comité a largement intégré les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ses travaux. Il a émis des recommandations sur la parité hommes-femmes, mais on ne sait pas dans quelle mesure elles ont été suivies dans les pays et les régions. La participation des jeunes figure en meilleure place que par le passé dans le programme du Comité. Le Comité suit cependant une approche au coup par coup dans ce domaine. Le Comité a pris en compte les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, mais cette cause est défendue essentiellement par le Mécanisme de la société civile, et non par le Comité dans son ensemble. Les personnes vivant avec un handicap ne figurent pas parmi les priorités du Comité.

Conditions, hypothèses et reproduction du modèle multipartite

Conclusion 6. *Le Comité pourrait offrir un bon modèle de collaboration et de partenariat pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Cependant, il lui manque encore un certain nombre des facteurs ou des conditions nécessaires pour fonctionner concrètement comme une plateforme multipartite.*

ES35. Les initiatives multipartites qui donnent des résultats ont des objectifs clairs et se concentrent sur un problème précis, que les parties prenantes cherchent à résoudre ensemble. Le Comité traite un large éventail de problèmes de sécurité alimentaire; il ne propose pas aux parties prenantes de cause unique à laquelle se rallier. Le droit à une nourriture suffisante – l'un des moteurs de la réforme – ne figure pas dans les grandes priorités du Comité.

ES36. Il doit y avoir un respect et une confiance mutuels entre les parties prenantes. Les choses continuent d'évoluer de ce point de vue au sein du Comité. Les gens ne travaillent pas ensemble parce qu'ils se font confiance – la confiance s'installe entre eux parce qu'ils travaillent ensemble. Les parties prenantes doivent avoir le sentiment qu'elles ont toutes le même poids, et que la même importance est accordée à toutes les contributions au sein du Comité. Sur ce point, il reste au Comité et à ses mécanismes du chemin à parcourir. Certains groupes se sentent exclus, ou n'ont pas l'impression qu'on accorde la même importance à leurs contributions qu'à celles des autres.

ES37. Les plateformes multipartites ont besoin de ressources prévisibles et d'un personnel de base stable pour fonctionner. Ces deux conditions ne sont pas réunies au sein du Comité, et cela compromet sa pérennité. Les plateformes multipartites qui fonctionnent efficacement savent communiquer leur vision et démystifier les aspects techniques de leurs activités. Ce n'est pas le cas du Comité.

Recommandations

ES38. L'équipe d'évaluation a un certain nombre de recommandations à présenter, mais prend acte du fait que le Comité s'emploie à résoudre plusieurs des problèmes soulevés par la présente évaluation.

Recommandations relatives à la stratégie

ES39. Le Comité devrait élaborer un cadre stratégique pour orienter ses activités sur les moyen et long termes. Ce cadre devrait énoncer un nombre limité de domaines prioritaires stratégiques. L'objectif n'est pas de remplacer le document relatif à la réforme. Il s'agit de clarifier et de préciser ce sur quoi le Comité devrait se concentrer pour concrétiser la vision exposée dans ce document. En élaborant un cadre stratégique, le Comité serait plus à même de formuler des objectifs clairs, et la ou les théories du changement sur lesquelles reposent ses activités. Cela pourrait également l'aider à déterminer comment exercer au mieux les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme.

ES40. S'agissant de la sélection et de l'élaboration des produits visant à renforcer la convergence des politiques, le Comité devrait s'intéresser d'entrée de jeu aux utilisateurs directs de ces produits, aux mécanismes qui seront nécessaires pour que ces derniers parviennent à leurs destinataires, aux capacités dont devront disposer les utilisateurs directs pour les utiliser efficacement et aux partenaires susceptibles d'offrir les capacités et l'appui nécessaires à leur utilisation et à leur mise en application.

ES41. Le Forum politique de haut niveau sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'occasion pour le Comité de se positionner et de se démarquer au niveau mondial. Le Comité se sert de la plateforme offerte par le Forum politique de haut niveau pour présenter ses activités. Il devrait en outre tirer parti de ses relations avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale pour obtenir l'appui d'autres entités des Nations Unies.

Recommandations à l'attention du Bureau, du Groupe consultatif et des groupes de travail à composition non limitée

ES42. Les groupes de travail à composition non limitée devraient disposer d'un mandat approuvé orientant leurs travaux. Les activités des trois groupes de travail à composition non limitée (sur le programme de travail pluriannuel, le suivi et le Cadre stratégique mondial) sont intimement liées. Les trois groupes devraient se réunir au moins deux fois par an pour favoriser les synergies et aligner leurs travaux.

ES43. Le Bureau devrait envisager que la prise de décision se fasse lors de ses réunions conjointes avec le Groupe consultatif, et consacrer ses propres réunions aux sujets qui ne nécessitent pas le concours de ce dernier ni de discussions entre les deux organes. Cela permettrait d'éviter les doublonnements des programmes de travail et renforcerait en outre la transparence du processus décisionnel du Bureau.

ES44. Le débat autour de la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif dépasse le problème du nombre de sièges attribués au Mécanisme de la société civile et au Mécanisme du secteur privé. Il porte également sur le statut de membre ad hoc de l'OMS et de l'OMA, et sur la nécessité d'une plus large représentation des fondations philanthropiques. Le Comité devrait lancer un processus officiel de révision de la composition du Groupe consultatif. Ce faisant, il devrait tenir compte des éléments suivants:

- a) le cadre stratégique recommandé au paragraphe #;
- b) le paragraphe 7 du document relatif à la réforme, qui demande d'opter pour une composition garantissant que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – *notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire* – soient entendus;
- c) les rôles que certaines entités des Nations Unies, notamment des institutions nées des Accords de Bretton Woods (hormis les organismes ayant leur siège à Rome) jouent actuellement dans le Comité, et les rôles ultérieurs envisagés dans les objectifs de développement durable, notamment l'ODD 2;
- d) le statut d'observateur des organisations régionales, et leur rôle futur dans les activités du Comité;
- e) les incidences sur les ressources des changements dans la composition du Groupe consultatif.

ES45. Les mécanismes du Comité s'organisent de manière autonome: le fonctionnement de leurs structures et processus internes relève de leurs prérogatives. Ils devraient procéder à un examen de ces structures et processus afin de vérifier qu'ils permettent à tous leurs membres de faire entendre leur voix. Cette recommandation s'adresse tout particulièrement au Mécanisme de la société civile, au Mécanisme du secteur privé et à la Fondation Bill et Melinda Gates, mais les autres participants du Groupe consultatif pourraient naturellement faire de même.

Recommandations à l'attention du Groupe d'experts de haut niveau

ES46. Le Comité devrait en rester à un rapport du Groupe d'experts de haut niveau par an au maximum. Le Comité directeur du Groupe d'experts devrait se réunir avec le Bureau et le Groupe consultatif afin d'examiner leurs exigences et leurs attentes en ce qui concerne la formulation des recommandations. Le Groupe d'experts de haut niveau devrait prendre des avis en dehors de la communauté scientifique sur la manière d'améliorer l'accessibilité des informations présentées dans les rapports et de faciliter leur utilisation.

Recommandations sur le programme de travail pluriannuel et la dotation en ressources

ES47. Le Comité devrait envisager d'établir un programme de travail pluriannuel couvrant une période de quatre ans, qui ferait l'objet d'un examen et d'une actualisation chaque année. Le Cadre stratégique et les documents du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes devraient être utilisés pour élaborer le contenu du programme de travail. Il faudrait se réserver la possibilité d'intégrer des sujets non traités dans les documents sur les questions cruciales et émergentes. Les critères de sélection et le processus d'établissement des priorités devraient être améliorés. Les sujets ne devraient être retenus que s'il est possible de démontrer que le Comité dispose d'un avantage comparatif dans le domaine et est susceptible d'apporter une valeur ajoutée. Il faudrait prendre des mesures pour

veiller à ce que tous les États membres et les parties prenantes du CSA puissent participer au processus d'établissement des priorités. Cela pourrait allonger le processus de consultation, mais garantirait l'association et l'adhésion de toutes les parties prenantes à long terme.

ES48. Le Comité devrait résoudre le problème de la pérennité du financement et de la dotation en ressources de ses fonctions. À cet égard, l'équipe d'évaluation recommande un accord formel entre le Comité et les organismes ayant leur siège à Rome en vue de garantir leurs contributions financières annuelles au fonctionnement du Comité, ainsi que leur contribution sous la forme du détachement de fonctionnaires de rang supérieur auprès du Secrétariat. Les dépenses relatives à l'ensemble du personnel de base (qui ne comprend pas les consultants) devraient être couvertes par les fonds destinés au financement des activités de base.

ES49. Le Comité devrait envisager de créer un mécanisme de financement qui rassemblerait des contributions provenant de différentes sources, y compris le secteur privé et des organisations philanthropiques, et qui fonctionnerait comme «appui au budget». Les donateurs ne devraient pas être autorisés à sélectionner les projets qu'ils souhaitent financer. L'utilisation des fonds devrait être déterminée par le programme de travail pluriannuel, et faire l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel du Comité.

Recommandations sur le suivi

ES50. Le Comité ne devrait pas chercher à suivre directement l'utilisation de ses produits ou la mise en œuvre de ses recommandations relatives aux politiques. Cela ne serait pas faisable, étant donné le nombre de recommandations et d'actions au niveau des pays. Il ne devrait pas non plus chercher à effectuer un suivi, au niveau national, des changements positifs qui sont attribuables à l'incidence de ses produits relatifs aux politiques, car l'élaboration des politiques des pays est soumise à l'influence de nombreux facteurs. L'approche du Comité en matière de suivi devrait consister à exploiter les informations dont disposent les organismes ayant leur siège à Rome sur les mesures prises dans les pays. Le Comité devrait s'employer à tirer parti des divers points de vue exprimés, par exemple, par la société civile, le secteur privé et les milieux de la recherche dans leur ensemble, sur ses produits.

ES51. Le Comité devrait commander des évaluations de ses activités à intervalles réguliers. Ces évaluations pourraient se concentrer sur un thème précis, ou procéder à un examen approfondi des résultats obtenus. Le cas échéant, le Comité devrait envisager de demander aux bureaux de l'évaluation des organismes ayant leur siège à Rome de mener une évaluation conjointe.

ES52. Le Comité devrait poursuivre la mise en œuvre de l'approche de suivi axée sur les «événements», en tant que moyen de partager les connaissances et les enseignements. Il devrait envisager d'organiser des événements régionaux, en partenariat avec les organisations régionales appropriées. Cela permettrait de développer les passerelles entre le Comité et les organisations régionales et de contribuer à l'amélioration de la coordination au niveau régional.

Recommandations sur la communication et l'information

ES53. Le Comité devrait revoir et actualiser sa stratégie de communication. Il faudrait mettre en avant le rôle des membres du CSA dans la communication avec les pays sur les questions liées au Comité. Le Secrétariat pourrait apporter son aide aux membres ainsi qu'aux participants du CSA en leur fournissant des résumés des travaux du Comité.